

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom	Présent	Absent
Représentants du voisinage	Ste-Sophie	M. Yvon Berthiaume (président du Comité)	X	
	Ste-Sophie	Mme Lorraine Couët	X	
	Ste-Sophie	M. Robert Proulx		X
	Ste-Sophie	M. André Boucher	X	
	St-Jérôme	Mme Céline Mul	X	
	Ste-Sophie	M. Ronald Gill	X	
	Ste-Sophie	Mme Olga Bazusky	X	
	Ste-Anne-des-Plaines	Mme Julie Boivin		X
Représentants du milieu municipal	Municipalité de Ste-Sophie	M. Claude Lamontagne (district #2)	X	
		M. Eric Jutras (district #4)		X
	MRC de la Rivière du Nord	M. Pierre Godin		X
		Mme Josée Yelle	X	
	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	M. Benjamin Plourde		X
	Municipalité de Saint-Hippolyte	n/d		X
Représentants des groupes environnementaux	Association de protection du lac L'Achigan	M. Georges Raymond	X	
	Corporation de l'Aménagement de la Rivière Assomption	Mme Maryse Blanchette	X	
Représentants des organismes socio-économiques	Club récréatif et équestre des Laurentides	Mme Nicole S. Joyal	X	
		Mme Nancy Sévigny		X
Représentant du milieu agricole	UPA	M. Roger Chaumont		X

WASTE MANAGEMENT :

M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie et de l'environnement

M. Simon Mercier, directeur général des sites de WM au Québec

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations

TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

M. Alex Craft, animateur

M. Dave Arseneau, rapporteur

COMITÉ DE VIGILANCE

Lieu d'enfouissement technique de Waste Management, Sainte-Sophie

Bureaux de Waste Management, Sainte-Sophie

2535, 1^{ère} rue, Sainte-Sophie, J1J 2R7

8 septembre 2016, 18 h

Ordre du jour (proposition)

- | | |
|---------|--|
| 18 h | Visite du site |
| 19 h | Mot de bienvenue |
| 19 h 05 | Approbation de l'ordre du jour
Approbation du compte rendu (réunion du 9 juin 2016) |
| 19 h 10 | Actions de suivi <ul style="list-style-type: none">• Lettre de remerciements pour Mme Villeneuve• Relance à l'Association des riverains du lac l'Achigan• Précision sur la vitesse d'écoulement des eaux dans la couche d'argile• Données historiques du puits résidentiel ne présentant pas de dépassement du fer ni du manganèse• Suivi de la demande administrative pour la zone 5B |
| 19 h 30 | Performance environnementale de WM <ul style="list-style-type: none">• Captage, valorisation et traitement du biogaz• Projet de compensation d'un milieu humide |
| 20 h 10 | Pause |
| 20 h 15 | Registre des plaintes |
| 20 h 20 | Divers et prochaine réunion |
| 20 h 30 | Fin de la rencontre |

Suite à la visite du site, WM offrira un goûter, qui sera servi sur place.

Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie

Réunion régulière
8 septembre 2016



Ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du dernier compte rendu
- Actions de suivi
- Performance environnementale de WM
 - Captage, valorisation et traitement du biogaz
 - Projet de compensation d'un milieu humide
- Registre des plaintes
- Divers et prochaine réunion



Actions de suivi

- Lettre de remerciements pour Mme Villeneuve
- Relance à l'Association des riverains du lac l'Achigan
- Précision sur la vitesse d'écoulement des eaux dans la couche d'argile
- Données historiques du puits ne présentant pas de dépassement en fer et manganèse
- Suivi de la demande administrative pour la zone 5B



Actions de suivi

- Vitesse d'écoulement des eaux dans la couche d'argile





Écoulement des
eaux souterraines
Nappe libre

- EAUX DE SURFACE
- EAUX SOUTERRAINES NAPPE LIBRE
- EAUX SOUTERRAINES AQUIFÈRE PROFOND



Écoulement des
eaux souterraines
Aquifère profond

- EAUX DE SURFACE
- EAUX SOUTERRAINES NAPPE LIBRE
- EAUX SOUTERRAINES AQUIFÈRE PROFOND



Actions de suivi

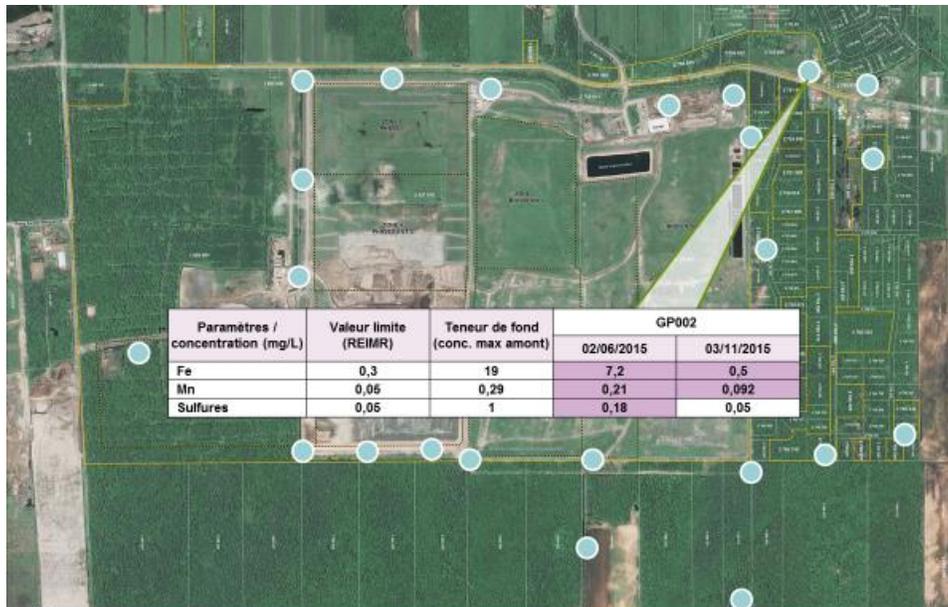
- **Vitesse d'écoulement des eaux dans la couche d'argile**
- Vitesse verticale de l'eau souterraine dans l'argile serait de l'ordre 65 cm à 85 cm par année pour atteindre le roc.

Page 7

Actions de suivi

- **Données historiques du puits ne présentant pas de dépassement en fer et manganèse**

Page 8



Échantillonnage des eaux souterraines

- EAUX DE SURFACE
- EAUX SOUTERRAINES MAPPE LIBRE
- EAUX SOUTERRAINES AQUIFÈRE PROFOND



Échantillonnage des eaux souterraines

- EAUX DE SURFACE
- EAUX SOUTERRAINES MAPPE LIBRE
- EAUX SOUTERRAINES AQUIFÈRE PROFOND



Actions de suivi

- **Données historiques du puits ne présentant pas de dépassement en fer et manganèse**
- Les puits AT-018 (aucun dépassement) et GP002 sont à 200 m de distance l'un de l'autre. Il est donc possible que des variations locales de qualité soient observées surtout dans la nappe de surface du sable.
- La qualité des eaux au puit GP002 a varié au printemps 2015. Les concentrations en Fe et Mn sont assez différentes d'un puits à l'autre, mais à l'automne la qualité est très comparable. Les normes étant 0,3mg/l pour le Fer et de 0,05 mg/l pour le Manganèse.

Puits	Fe (mg/l) - Printemps	Mn (mg/l) - Printemps	Fe (mg/l) - Automne	Mn (mg/l) - Automne
AT018	<0,1	0,015	<0,1	0,036
GP002	7,2	0,21	0,5	0,092



Actions de suivi

- **Suivi de la demande administrative pour la zone 5B**



Développement de la phase 5B



Page 13

Actions de suivi

- **Suivi de la demande administrative pour la zone 5B**
- La demande déposée en juillet 2015 a été analysée au MDDELCC à la suite d'une série de questions et réponses échangées entre le ministère et WM.
- Demande de maintien du niveau actuel des activités pour la période 2017-2022.
- Projet en attente d'une décision du Conseil des ministres.
- WM a réalisé le projet de compensation pour la perte des 3,03 hectares de milieu humide.
 - valeur écologique équivalente ou supérieure;
 - ratio minimum de 3 pour 1= 9,09 hectares;
 - dans le même bassin versant;
 - entente de servitude signée avec un propriétaire privé.
- Présentation des grandes lignes du décret lors de la prochaine réunion. Projet de compensation présenté aujourd'hui.



Page 14

Performance environnementale de WM

- Captage, valorisation et traitement du biogaz
- Projet de compensation d'un milieu humide



Captage, valorisation et traitement du biogaz

Rappel

- Les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies.
- Les biogaz sont captés et détruits au lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie depuis 1997, alors que le règlement l'exige que depuis 2009.
- A Sainte-Sophie, deux types de puits de captage:
 - Tranchées horizontales
 - Puits verticaux
- Valorisation des biogaz:
 - Usine de papier Rolland, à Saint-Jérôme (depuis 2005)
- Destruction dans des torchères à combustion interne



Captage, valorisation et traitement du biogaz

- Réseau de puits verticaux



Page 17

Captage, valorisation et traitement du biogaz

- Réseau de tranchées horizontales



Page 18

Captage, valorisation et traitement du biogaz

- Valorisation des biogaz



Page 19

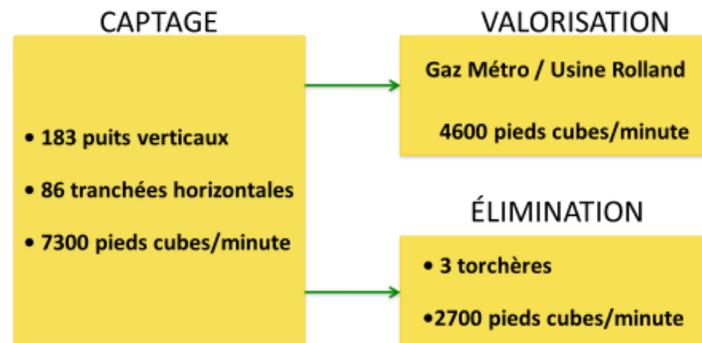
Captage, valorisation et traitement du biogaz

- Valorisation des biogaz



Page 20

Captage, valorisation et traitement du biogaz



Suivi environnemental relié au biogaz

- 3 fois par année, tel qu'exigé par le REIMR (Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles), WM procède à un échantillonnage de surface de l'ensemble de la superficie du LET. Un employé de WM procède au quadrillage complet du site.
- Échantillonnage réalisé à l'aide d'un instrument portatif mesurant les émissions à 15 cm du sol. L'appareil est muni d'un GPS enregistrant simultanément les concentrations de gaz mesurées.
- Les données sont automatiquement compilées et les concentrations de méthane sont superposées sur une carte à l'endroit où elles ont été mesurées.
- L'obligation réglementaire exige que les concentrations mesurées soient inférieures en tout point à 500 parties par million en volume.



Suivi environnemental relié au biogaz

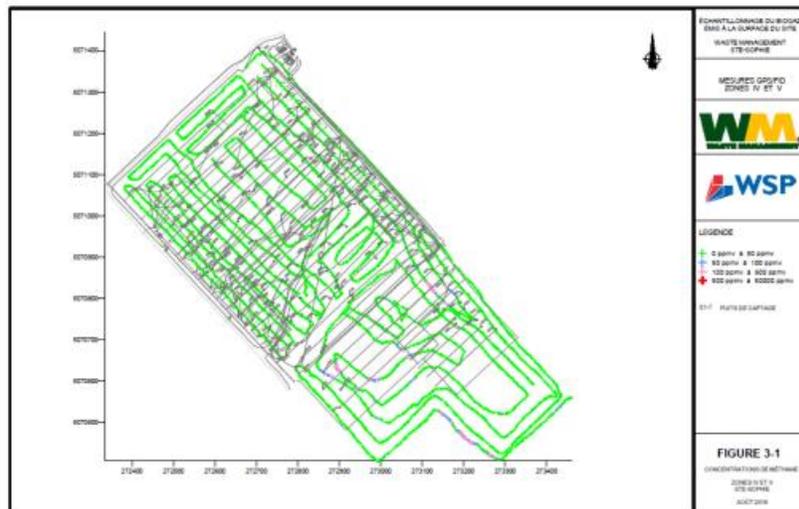
- Méthodologie



Page 23

Captage, valorisation et traitement du biogaz

- Résultats des relevés de surface



4

Projet de compensation d'un milieu humide

- **Présentation de M. André Goulet, biologiste.**



Page 25

Registre des plaintes



Registre des plaintes

- **Aucune plainte enregistrées depuis la dernière réunion**

Date de la plainte	Température	Plaignant	Nature de la plainte	Mesure(s) corrective(s)



Divers et prochaine réunion



Divers et prochaine réunion



**Date proposée : jeudi 8 décembre
à 19 h**

- Bilan de l'année écoulée :
 - Contribution au fonds de fermeture
 - Bilan du fonds de valorisation agricole
 - Contrôle des goélands
 - Bilan annuel des plaintes
 - Visites au site Internet
- Varia

- Actions de suivi
- Registre des plaintes



LES LEVIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Institut des territoires

André Goulet, ing.f., M.Sc.

8 septembre 2016

Présentation au comité de vigilance

Reproduction en tout ou en partie,
diffusion et transmission
interdites sans le consentement
de l'institut des territoires et de
Waste management Québec inc.
Document à l'usage des membres
du comité de vigilance seulement



Plan de la rencontre

- Contexte
- Site altéré
- Recherche d'un site compensatoire
- Démarche de compensation
- Apprentissage
- Démarche environnementale intégrée

L'Institut des territoires

- OBNL – fondé en juin 2016
- Mission : *Développer l'idée pour conserver*
 - ...la richesse comme levier à la richesse, celle de la mise en valeur comme levier à la protection
 - ...l'action qui féconde la conservation
 - ...l'idée que le particulier amende la collectivité
- Fonds de dotation

Contexte

- Le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) de Sainte-Sophie a été autorisé en partie en 2009 pour les zone 5A et 5B
- Le décret autorisant la zone 5A viendra à échéance en novembre 2017
- Demande de modification au décret déposée en juillet 2015 pour la zone 5B
- La zone 5B du L.E.T. empiétera sur un milieu humide d'une superficie de 3,03 ha

Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie

Inventaire de la végétation et de la faune

LOCALISATION DE LA ZONE D'INVENTAIRE ET DE LA ZONE D'ÉTUDE LOCALE

Légende

-  Zone d'inventaire
-  Bande tampon de 50 mètres autour de la zone d'inventaire
-  Agrandissement du L.E.T.
-  Zone d'étude locale de l'étude d'impact sur l'environnement
-  Limite municipale

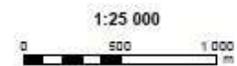


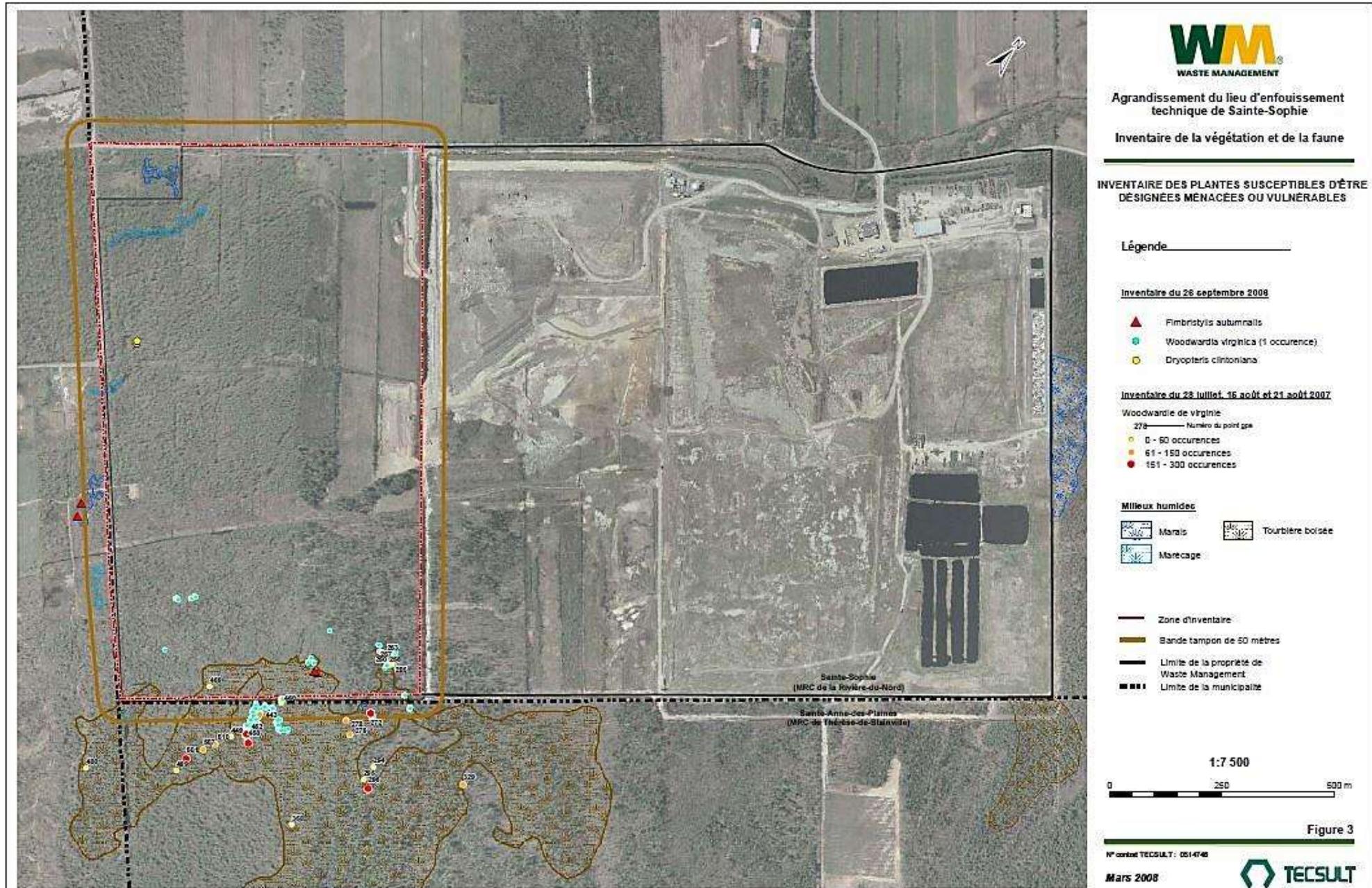
Figure 1



Site altéré

Milieu humide et cours d'eau

- Aucun cours d'eau répertorié
- Présence d'une tourbière ombrotrophe de 60 ha dont 3,03 ha dans la future zone d'exploitation 5B
- Bordure composée de boisés dominés par le mélèze, le pin blanc et l'érable rouge
- Présence des trois espèces susceptibles
- Validation terrain réalisée en mai 2015



Site altéré

Recommandations des intervenants impliqués

- Direction du patrimoine écologique et des parcs (juin 2008) : la valeur de conservation du milieu et des espèces floristiques susceptibles qui seront affectées est peu élevée.
- Direction du patrimoine écologique et des parcs et MFFP : «... que la perte de milieux humides soit compensée par la protection d'un milieu humide de superficie et de valeur écologique équivalente ou supérieure à ceux détruits. Le milieu devra être situé dans la MRC Rivière-du-Nord et être approuvé par le MDDELCC.»

Recherche d'un site compensatoire

Lignes directrices

- Protéger un milieu humide de même valeur ou de valeur écologique supérieur à celui qui sera détruit
- Protéger ce milieu humide à perpétuité
- Compenser la perte dans un ratio de 1 : 3

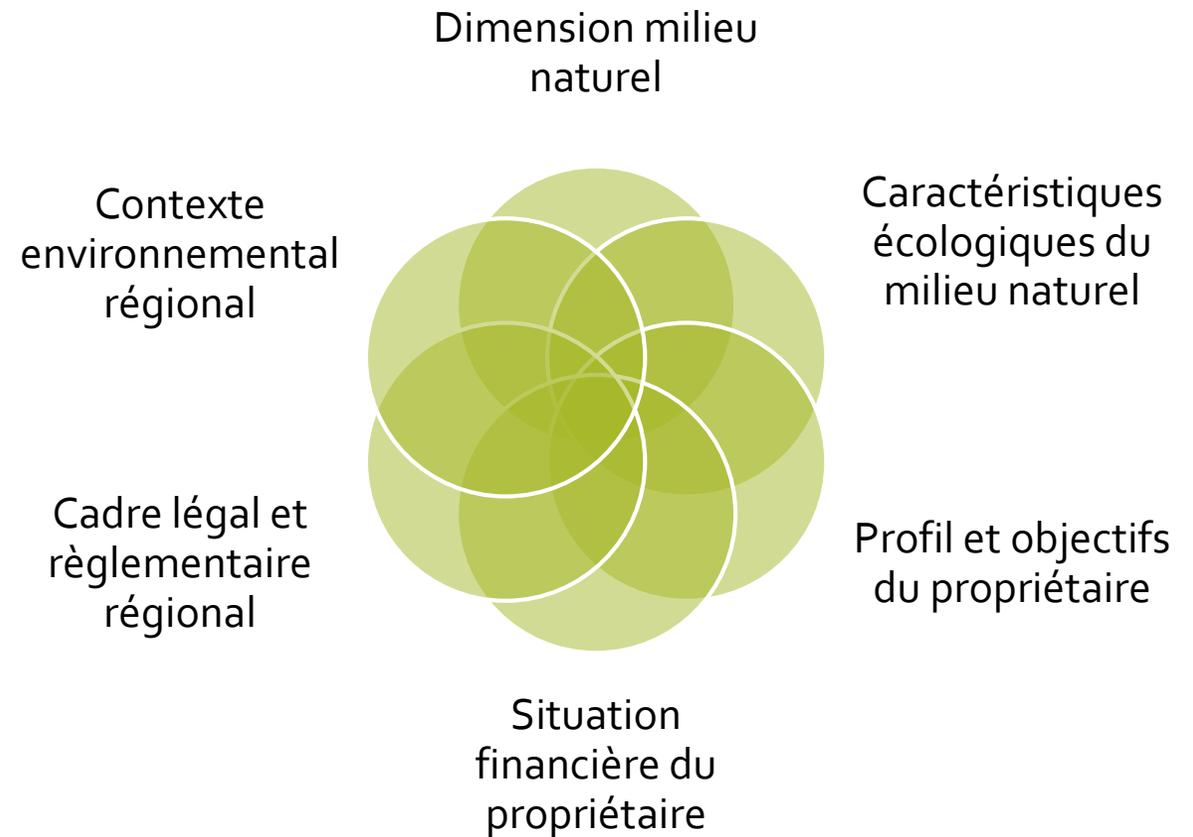
Autres souhaits

- Dans le bassin versant de la rivière L'Assomption
- Dans Sainte-Sophie

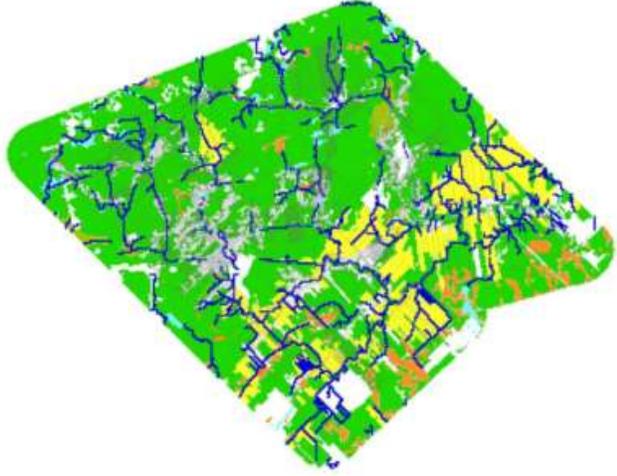
Recherche d'un site compensatoire

Difficultés

- Peu de connaissances de la valeur des milieux naturels dans la MRC de la Rivière-du-Nord
- Aucun plan de conservation des milieux naturels à haute valeur de conservation



1



2



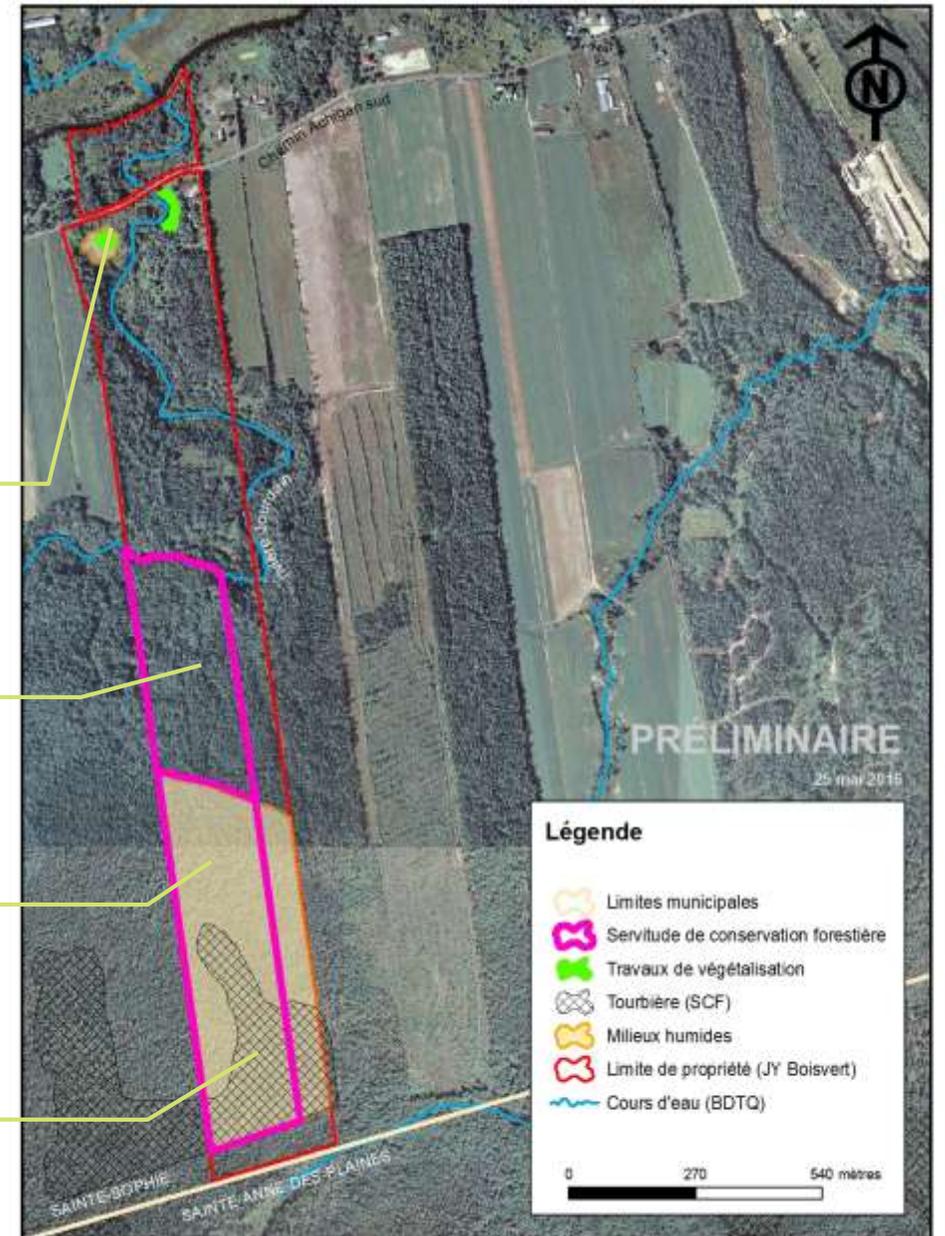
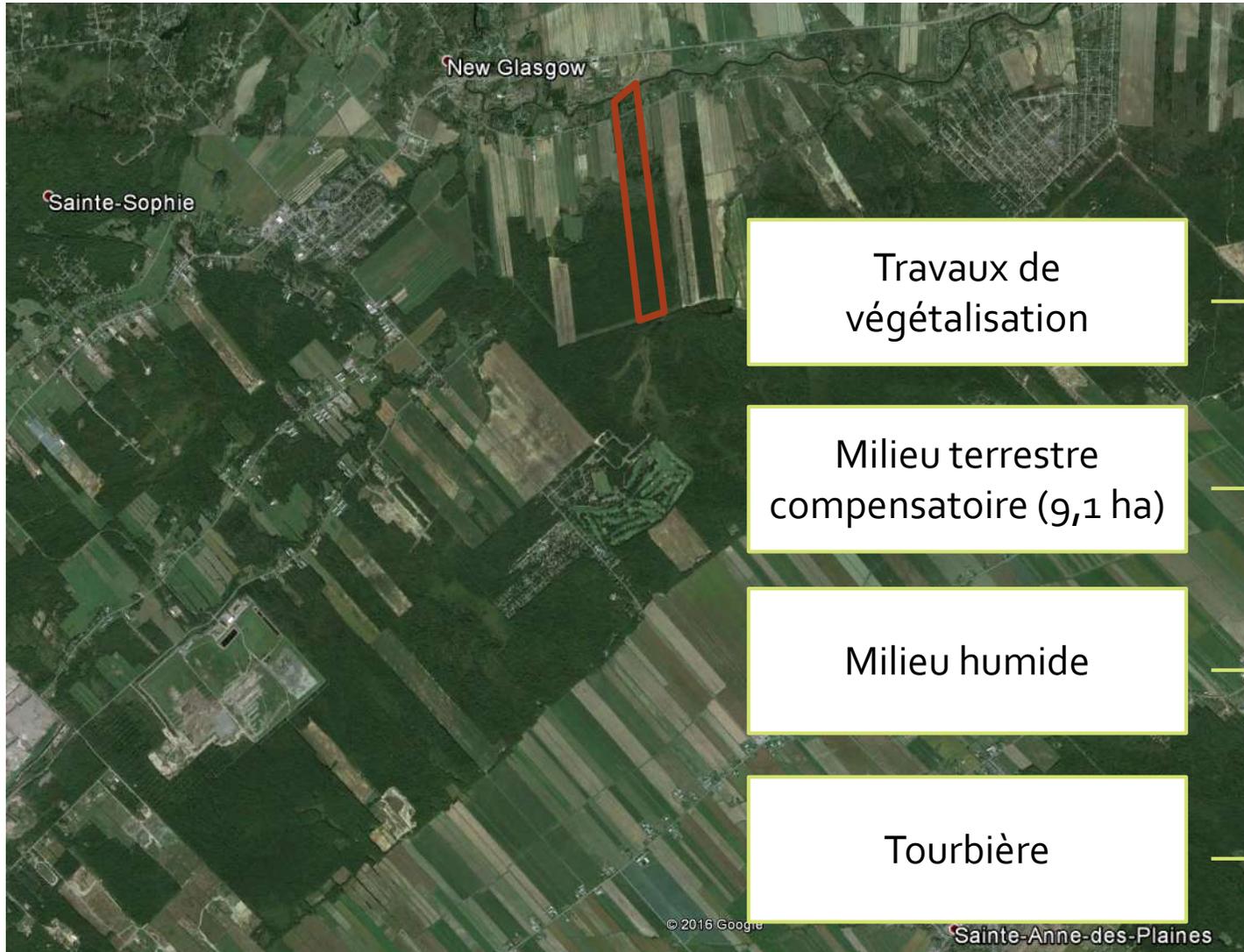
3



4



Scénario 3



Première servitude de conservation forestière dans les Laurentides

- L'option de conservation privilégiée par les parties prenantes = servitude de conservation forestière
- Option intéressante puisque :
 - Le propriétaire limite les usages sur sa propriété afin d'y maintenir les caractéristiques naturelles utiles à la conservation d'une autre propriété située à proximité
 - Le terrain du propriétaire (fonds servant) doit rendre un service de conservation au terrain du bénéficiaire (fonds dominant)
 - La servitude constitue une entente entre le propriétaire et un organisme de conservation, une municipalité ou le gouvernement (municipalité de Sainte-Sophie)

Première servitude de conservation forestière dans les Laurentides

- Option intéressante puisque :
 - Les activités permises sont définies dans l'entente de servitude
 - La gestion et surveillance partagées entre le propriétaire et le bénéficiaire (municipalité)
 - Les héritiers et acquéreurs doivent respecter les conditions de l'entente
 - Le propriétaire est producteur forestier et applique déjà de saines pratiques forestières via le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées des Laurentides (MFFP)
 - Divers principes de conservation peuvent s'appliquer

Première servitude de conservation forestière dans les Laurentides

Restrictions environnementales applicables contre le fonds servant

- Le propriétaire du fond servant s'engage à ne pas exercer, autoriser ou tolérer :
 1. Toute activité industrielle ;
 2. Le prélèvement et pompage d'eau de surface et souterraine à des fins commerciales ou industrielles ;
 3. Toute activité d'exploration, d'extraction ou d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol ;
 4. L'enfouissement de déchets ainsi que tout dépôt de déchets ;

Première servitude de conservation forestière dans les Laurentides

Restrictions environnementales applicables contre le fonds servant

- Le propriétaire du fond servant s'engage à ne pas exercer, autoriser ou tolérer les interventions ou activités suivantes sur l'ensemble du fonds servant :
 5. Toute modification du sol, de la topographie, du drainage ou du sous-sol ;
 6. L'élevage ou le pâturage d'animaux ;
 7. La conversion des forêts ;
 8. L'introduction intentionnelle d'espèces exotiques envahissantes ;

Première servitude de conservation forestière dans les Laurentides

Restrictions environnementales applicables contre le fonds servant

- Le propriétaire du fond servant s'engage à ne pas exercer, autoriser ou tolérer :
 9. La circulation de véhicules motorisés sur les sentiers et chemins (sauf pour chasse, travaux d'aménagement forestier durable et surveillance du fonds servant) ;
 10. La construction et l'érection d'infrastructures (sauf pour acériculture, foresterie durable, sentier, infrastructure pour l'observation de la nature) ;
 11. Toute modification des milieux humides (sauf pour le retrait de barrages de castor occasionnant un risque pour la sécurité) ;

Première servitude de conservation forestière dans les Laurentides

Restrictions environnementales applicables contre le fonds servant

- Le propriétaire du fond servant s'engage à ne pas exercer, autoriser ou tolérer :
 12. Toute coupe ou activité forestière à l'intérieur des milieux humides et d'une bande de protection riveraine ;
 13. Toute modification des cours d'eau permanents et intermittents et de la bande de protection riveraine ;
 14. Toute circulation de machinerie à l'extérieur des chemins et chemins forestiers et à l'intérieur des cours d'eau permanents et de leur bande de protection riveraine ;

Première servitude de conservation forestière dans les Laurentides

Restrictions particulières applicables contre le fonds servant

- Le propriétaire du fond servant s'engage à ne pas exercer, autoriser ou tolérer :
 1. Le lotissement ou le morcellement
 2. L'octroi d'une servitude et, ou, l'établissement de tout droit réel contre le fonds servant ;
 3. L'établissement d'un droit hypothécaire sur le fonds servant ;

Accès

Le propriétaire du fonds dominant aura un droit d'accès au fonds servant à des fins de suivi et de surveillance des droits et obligations d'application de la présente servitude de conservation forestière.

Description du fonds servant

Partie terrestre : vieux fossés



Description du fonds servant

Partie terrestre : rives de la rivière Jourdain, tributaire de la rivière Achigan et de la L'Assomption



Description du fonds servant

Partie humide : drainage déficient et mauvais, mélézin, pessière, sapinière



Description du fonds servant

Partie humide : drainage déficient et mauvais, mélézin, pessière, sapinière



Apprentissage

1. Connaître les attributs naturels du territoire municipal
2. Miser sur la conservation volontaire : connaître l'objectif de possession des propriétaires terriens
3. D'autres organisations que WM et la municipalité peuvent bénéficier de la démarche socio-environnementale : commissions scolaires, résidants, tous les développeurs
4. Les défis de développement peuvent et devraient se transformer en opportunités sociales et environnementales
 - « Design de la conservation » - la conservation n'apprécie pas les boîtes, le zonage
 - Permettre aux propriétaires forestiers d'atteindre leurs objectifs et aspirations

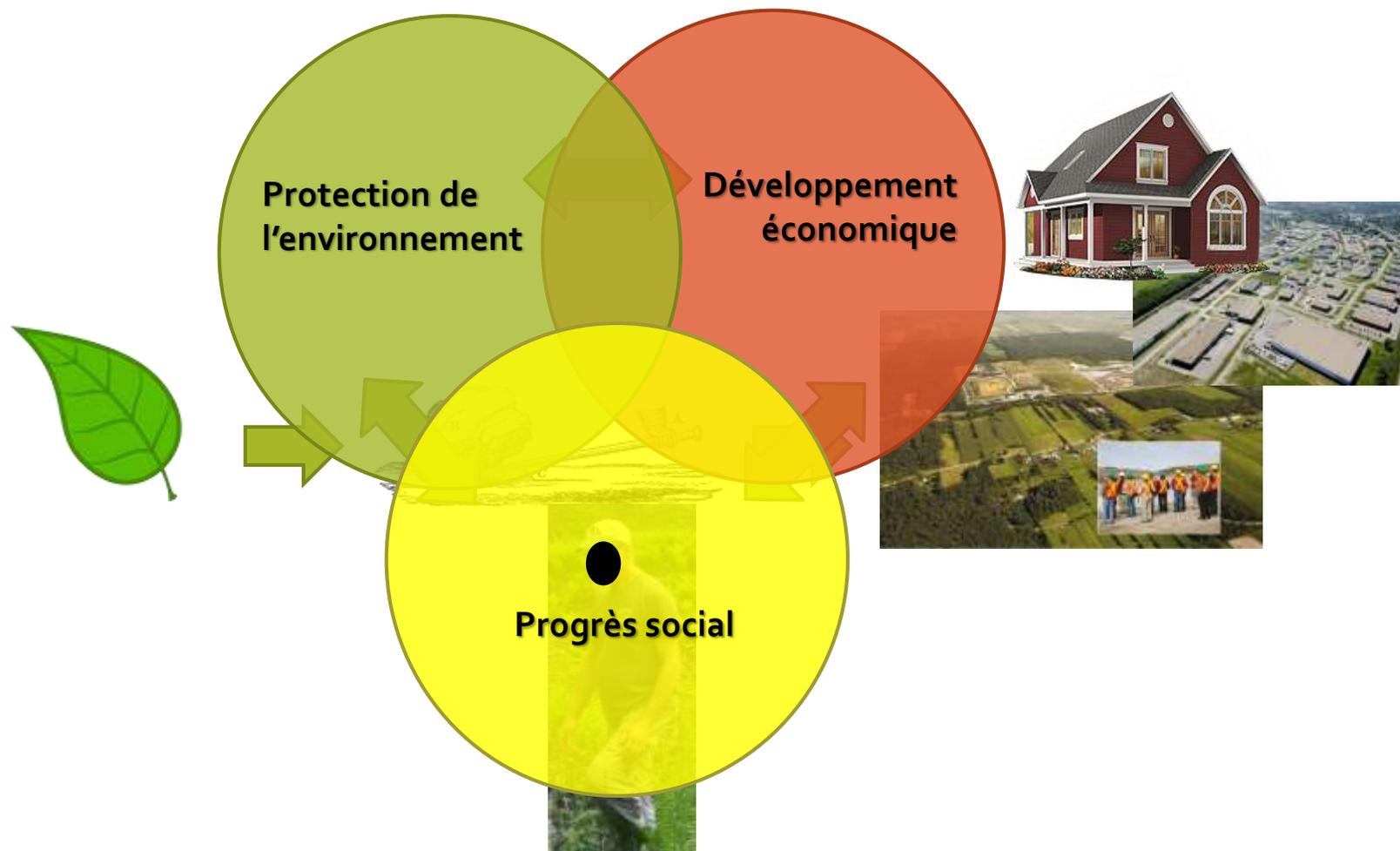
Apprentissage

Étapes	Conservation volontaire (citoyenne)	Achat d'un terrain municipal
Plan de conservation municipal	✓	✓
Facilite et optimise (temps) les projets de développement	✓	✓
Pertinence écologique des milieux conservés	Élevée – design de la conservation 	Incertaine – « Parclafontainisation » de la biodiversité
Reconnaissance de la démarche par le MDDELCC	Oui 	Non
Progrès social	Optimisé 	Faible
Nombre d'options, d'aides et d'outils de conservation	Plusieurs 	Peu
Suivi à perpétuité de la conservation par la municipalité	Pas nécessairement 	Nécessaire
Coûts de la conservation	Faibles 	Élevés

Effet levier économique et environnemental du développement économique



Effet levier du développement durable



Autres projets environnementaux

Suivi des couleuvres

1. Vérifier la présence de couleuvres vertes (EMV)
2. Relocaliser les autres couleuvres
3. Dispositif:
 - 56 sites
 - 3 bardeaux par site
 - 168 bardeaux dispersés systématiquement et aléatoirement
 - Deux périodes mesures : printemps (tous les sites) / été



Suivi des couleuvres



Suivi des couleuvres



Suivi des couleuvres



Certification faunique

- Bonification de la liste des oiseaux selon l'analyse des données de l'Atlas des oiseaux nichoirs du Québec
- Inventaire botanique et faunique et mise à jour de la liste floristique/faunique et cartographie des habitats
- Proposition d'aménagements fauniques/floristique et cartographie des travaux projetés
- Rédaction et estimation budgétaire des aménagements proposés

Merci